



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Loetwasser Nr.1V
- **UFI:** AFU0-20CA-900A-K4CE

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- **Fonction technique** soudure
- **Emploi de la substance / de la préparation** Flux de soudure

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur:**  
Stannol GmbH & Co. KG  
Haberstrasse 24  
D-42551 Velbert

+49 (0) 2051 3120 332  
sdb@stannol.de

- **Service chargé des renseignements:** Product Safety Department

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Product Safety Department 8:00 am - 5:00 pm (CET) +49 (0) 2051 3120 332

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

##### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de zinc

#### · Mentions de danger

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 1)

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### · 2.3 Autres dangers

L'inhalation des vapeurs dégagées pendant le processus de brasage doit être évitée. Les émanations de flux irritent le nez, la gorge et les poumons et peuvent provoquer une réaction allergique (asthme) après une exposition prolongée ou répétée. Par conséquent, nous recommandons l'utilisation d'extractions de fumées avec des filtres appropriés.

Lavez-vous toujours soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit avant de manger, de boire ou de fumer.

Garder hors de la portée des enfants.

### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 7646-85-7 chlorure de zinc 2,5 - 15%

EINECS: 231-592-0 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  
Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  
Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335  
Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium ≤ 1%

EINECS: 235-186-4 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)  
CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** ERI-Card 8-06

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
**CAS: 7646-85-7 chlorure de zinc**  
VME (Suisse) Valeur à long terme: 1 a mg/m<sup>3</sup>  
(Rauch)  
**CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium**  
VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m<sup>3</sup>
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)  
CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 3)

**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Eviter tout contact avec les yeux.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**· Protection respiratoire:**

- N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Filtre B

**· Protection des mains:**

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Gants en caoutchouc synthétique

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Transparent
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non déterminé.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non déterminé.

(suite page 5)  
CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

Nom du produit: Loetwasser Nr.1V

(suite de la page 4)

· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,09 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	89,5 %
· VOC (CE)	0,00 %
· VOCV (CH)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
  - CAS: 7646-85-7 chlorure de zinc**
  - Oral LD50 350 mg/kg (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**  
11 00 00 DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

(suite page 7)  
CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 6)

- 11 05 00 déchets provenant de la galvanisation à chaud
- 11 05 04\* flux utilisé
- 15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
- 15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
- 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- HP8 Corrosif
- HP14 Écotoxique

**· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA** UN1840**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR** 1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
**· IMDG** ZINC CHLORIDE SOLUTION, MARINE POLLUTANT  
**· IATA** ZINC CHLORIDE SOLUTION**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR, IMDG****· Classe** 8 Matières corrosives.**· Étiquette** 8**· IATA****· Class** 8 Matières corrosives.**· Label** 8**· 14.4 Groupe d'emballage****· ADR, IMDG, IATA** III**· 14.5 Dangers pour l'environnement****· Marine Polluant:****· Marquage spécial (ADR):**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de zinc  
Signe conventionnel (poisson et arbre)  
Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80**· No EMS:** F-A,S-B**· Segregation groups** (SGG1) Acids, (SGG7) heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)(suite page 8)  
CH/FR





## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 7)

- **Stowage Category** A
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
  - **ADR**
  - **Quantités limitées (LQ)** 5L
  - **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
  - **Catégorie de transport** 3
  - **Code de restriction en tunnels** E
  - **IMDG**
  - **Limited quantities (LQ)** 5L
  - **Excepted quantities (EQ)** Code: E1  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
chlorure de zinc
- **Mentions de danger**  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 9)  
CH/FR





## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 8)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**· Prescriptions nationales:****· Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)**· VOC (CE)** 0,00 %**· VOCV (CH)** 0,00 %**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Service établissant la fiche technique:** Product Safety Department**· Contact:** Hr. Dörr**· Date de la version précédente:** 11.12.2023**· Numéro de la version précédente:** 7.8

(suite page 10)

CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 7.9 (remplace la version 7.8)

Révision: 11.12.2023

**Nom du produit: Loetwasser Nr.1V**

(suite de la page 9)

### · **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH/FR